

QUOI QU'IL EN COÛTE ? EN EFFET...

DÉCLARATION DU SNESUP AU CNESER DU 8 JUILLET 2021

Depuis trois ans se sont succédé «concertations» occupationnelles, textes flous remis au dernier moment et rédigés par des interlocuteurs ignorants des réalités de la formation des enseignants (FDE). L'ensemble a conduit à une usure des débats, sans qu'une virgule ne change, le plus souvent: le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a été partout, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) nulle part.



JUILLET 2021 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Stéphanie Péraud-Puig-sûr.

C'est dans ce contexte que les INSPÉ ont «répondu à la demande» des dossiers d'accréditation, de façon plus ou moins verticale selon les académies: ils se préparent à mettre en œuvre au 1^{er} septembre, contre les personnels, une «réforme», censée au départ «harmoniser» la FDE sur le territoire mais qui va en réalité la renvoyer à l'émettement du localisme. Et ce dans une impréparation factuelle jamais encore expérimentée à ce degré dans le champ qui nous occupe.

Le cahier des charges que les INSPÉ se sont vu imposer se caractérise par trois attaques frontales sur:

- 1) l'idée même de formation *universitaire*;
- 2) le statut des personnels, et leurs conditions de travail;
- 3) la qualité de la formation, et donc à terme la réussite des élèves.

CETTE RÉFORME EST UNE ATTAQUE CONTRE L'IDÉE D'UNE FORMATION UNIVERSITAIRES

Les instituts restent formellement rattachés à des universités mais n'ont d'universitaire quasiment que le nom: le directeur/la directrice de l'INSPÉ est nommée en excluant toute représentation ou avis des élus du personnel. Il n'y a même plus de semblant de démocratie universitaire.

Aujourd'hui, le ministère franchit un pas supplémentaire. Ce n'est plus la composante qui élabore et décide des maquettes de master, sous contrôle de la CFVU. Les plans de formation doivent inclure les injonctions et contraintes du MEN – volumes horaires des maquettes, ventilation par blocs des contenus, «modules» divers (inclusion, numérique, laïcité...) – et laisser place à autre chose que des enseignements universitaires pensés, articulés et mis en œuvre par les équipes de master. Le «cadrage» ministériel et les injonctions rectoriales locales se substituent au travail des équipes universitaires pour la définition des

contenus permettant de construire les compétences universitaires professionnelles attendues.

Par ailleurs, le volume horaire de formation et les contraintes imposées par le MEN ne permettent ni une formation de qualité dans les différentes disciplines à enseigner ni l'acquisition des savoirs pertinents pour enseigner. De surcroît, la dimension de la polyvalence pour les futurs enseignant·es du 1^{er} degré n'est absolument pas assurée.

Dans le même temps, la question d'un réel *continuum* de formation, de la licence aux premières années d'exercice, n'a fait l'objet d'aucun travail concret et concerté. C'est pourtant une condition essentielle pour alléger les injonctions sur les masters et répartir de manière pertinente et cohérente, l'ensemble des contenus de formation.

À deux semaines de la fin de l'année universitaire, le MEN n'est pas en mesure de répondre aux questions posées par les équipes, les académies non plus. Force est de constater que les discussions avec le «terrain» ont été insuffisantes et qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre la formation de manière satisfaisante à la rentrée.

CETTE RÉFORME EST AUSSI UNE ATTAQUE CONTRE LES STATUTS DES PERSONNELS ET LES COLLECTIFS DE TRAVAIL

La loi glisse un alinéa sur un quota minimal d'un tiers de personnels enseignants à temps partagé dans la formation MEEF. Mais il ne s'agit pas de structurer des équipes plurielles, de leur donner les moyens de travailler, de développer des collectifs de travail... C'est de tout autre chose qu'il s'agit. Comme si enseigner et former étaient deux métiers strictement identiques, les collègues sont recrutés sur un repérage de «bonnes pratiques» par les corps d'inspection, indépendamment des compétences qu'ils peuvent avoir par ailleurs. Ils ne bénéficient pas des procédures habituelles de sélection sur dossier et d'audition par des jurys universitaires en fonction d'un profil de poste correspondant à des besoins identifiés: ils relèvent de commissions formelles *ad hoc*. Ces collègues sont «sous contrat», renouvelable... ou pas selon le bon vouloir de leur hiérarchie.

Cette injonction – les dossiers le disent bien – ne s'accompagne par ailleurs d'aucun modèle économique en permettant la mise en œuvre.

CETTE RÉFORME, C'EST ENFIN UNE ATTAQUE CONTRE LE STATUT DES FORMÉ·ES ET LA QUALITÉ DE LA FORMATION

Le dispositif de l'alternance, tel qu'il est pensé par le ministère, alourdit considérablement la charge de travail des étudiant·es en master, ce qui compromet leurs chances de réussite aux concours, contraint de manière excessive voire empêche la formation et pèsera *in fine* sur les conditions d'apprentissage des élèves.

On ne peut que continuer de dénoncer l'utilisation des étudiant·es comme moyens d'emploi. D'autant que concrètement dans les académies :

- les étudiant·es ont candidaté sans toujours savoir où – des difficultés sont donc à craindre concernant la fatigue et la charge financière que représenteront les déplacements à la rentrée ;
- les tuteurs et les tutrices ont été sollicité·es, y compris sous forme de pressions amicales, de chantage à la formation, etc., sans savoir à quoi ils et elles s'engageaient ! Personne n'a cadré le nombre de visites attendues, le rôle dans l'évaluation du master, le temps sur lequel ils et elles pourront effectivement suivre les alternants : sur le temps personnel dans le 2^d degré, sur quel temps en 1^{er} degré ?

Voilà la réalité dans laquelle s'inscrit la présentation des dossiers d'accréditation.

Les «réponses» apportées par les différents INSPÉ, au-delà de l'habillage de façade que l'exercice même requiert, ne sauraient convaincre quiconque. Mais peu importe : ce qui intéresse en réalité le MEN dans ces dossiers, c'est qu'ils satisfassent aux injonctions qu'il a formulées. On s'étonne d'ailleurs, de ce point de vue, que la DGESIP prenne la peine de relever comme une réussite le fait que les maquettes incluent les thématiques de l'inclusion, du numérique, de la laïcité... comme si jusqu'à maintenant on n'abordait pas ces contenus en FDE !

Ce qui préoccupe le MESRI, de son côté, c'est la soutenabilité financière. Soit. Mais pour nous, la «soutenabilité financière» et l'économie de moyens ne sauraient être les indicateurs des besoins de la formation des enseignant·es et CPE. La soutenabilité doit d'abord être celle de l'efficacité professionnelle, de la qualité de l'offre de formation et des moyens qui lui sont nécessaires, de la sécurité juridique et statutaire des personnels et usager·es, de la santé au travail prenant en compte les risques psychosociaux.

L'objectif d'une formation des enseignant·es de haut niveau au sein de l'université exige que la parole des acteurs et actrices de la formation soit réellement écoutée, et que s'engage enfin, rapidement, une réelle concertation.

MOTION DES ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES AU CNESER

Le CNESER du jeudi 8 juillet 2021, réuni en formation permanente, doit émettre un avis sur la «soutenabilité» des offres de formation des INSPÉ en charge de mettre en œuvre la réforme de la FDE.

Les enjeux de la «réforme» de la formation des enseignant·es et des CPE étaient d'«attirer» des candidat·es, de «mieux former» et de «mieux recruter». Les dossiers présentés prouvent qu'on en est loin. L'évolution de la formation se traduit finalement par la précarisation des étudiant·es, les inégalités de traitement, la fragilisation des équipes de formateurs et de formatrices, la désorganisation du schéma de formation et un localisme généralisé.

La logique d'économies à tout prix l'emporte sur les considérations pédagogiques, la qualité et la pertinence de la formation, et a pour conséquences :

- une insécurité des parcours de formation des stagiaires qui seront projeté·es à la rentrée d'une maquette de formation à une autre, inadaptée à leurs besoins ;
- une concurrence de fait qui s'instaure entre masters MEEF, rendus dissuasifs par la charge de travail et une faible plus-value et masters disciplinaires pouvant intégrer des préparations aux concours ;
- des inégalités fortement développées selon les territoires, les INSPÉ et les sites, avec maquettes, moyens et modalités de stage et de suivi très variables.

Le CNESER estime que cela conduira à une désarticulation des dimensions professionnelle et universitaire de la formation, avec une perspective de décrochage entre un premier degré «axé sur le professionnel» et un second degré «axé sur l'académique».

Étant donné les nombreux problèmes que pose la réforme, il sera de toute façon nécessaire de rouvrir le chantier de la formation des enseignant·es et des CPE et d'engager rapidement de réelles négociations.

Pour toutes ces raisons, et tout en saluant la mobilisation des équipes pour leur élaboration, le CNESER refuse de se prononcer sur les dossiers présentés aujourd'hui.

INSOUTENABLE !

Même les directions d'INSPÉ le disent ! Dans un communiqué de presse du 8 juillet 2021, (<https://www.reseauinspe.fr/rentrée-2021-dans-les-inspe-encore-des-incertitudes/>), le Réseau des INSPÉ regrette par exemple que «l'absence de continuum de formation, la superposition des statuts des étudiants dans les parcours MEEF, des modules de formation et des cahiers des charges publiés au dernier moment, un modèle économique incertain, des réunions trop tardives pour des informations souvent trop partielles, affectent la mise en œuvre de la réforme».

La réforme ne fait l'unanimité que pour le ministère ! C'est pourquoi, dès la prérentrée, il faut organiser des AG des personnels pour déterminer si oui ou non maquettes, services, emplois de temps, etc., sont «soutenables», et décider des actions à mettre en œuvre.

Nous vous souhaitons donc bonnes vacances, assurément méritées, pour être d'attaque à la rentrée.